

# ***LES DÉCISIONS DU CONSEIL MUNICIPAL***

Séance du 29 mars 2012

**LES DÉLIBÉRATIONS PEUVENT ÊTRE CONSULTÉES, EN MAIRIE, AUPRÈS DE L'ACCUEIL**

*Affichées en mairie le 3 avril 2012*

## **PROCÈS VERBAL**

Le Conseil adopte à l'unanimité le procès-verbal de sa séance du 26 janvier 2012.

## **EXTENSION DU PERIMETRE DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE CERGY-PONTOISE A LA COMMUNE DE MAURECOURT**

Le Conseil émet un avis favorable à l'unanimité à la demande d'adhésion de la commune de Maurecourt à la Communauté d'Agglomération de Cergy-Pontoise.

## **TARIFS DES SEJOURS A LA SEMAINE-ÉTÉ 2012**

Le Conseil fixe à l'unanimité les participations des familles aux séjours à la semaine pour l'été 2012 comme suit :

Quotients	0 à 339,76€	339,77 à 407,73€	407,74 à 509,66€	509,67 à 679,55€	679,56 à 849,43€	849,44 à 1 019,31€	1 019,32 à 1 189,21€	+ 1 189€
	A	B1	B2	B3	C4	C5	D	E
Prix par jour et par enfant	15,48€	17,03€	18,89€	21,68€	24,78€	27,87€	30,97€	35,62€
Pour 5 jours par enfant	77,44€	85,18€	94,48€	108,42€	123,90€	139,39€	154,88€	178,11€

## **CONVENTION ET ACTIONS PRESENTEES DANS LE CADRE DU DISPOSITIF « ANIMATION SOCIALE DES QUARTIERS » DU CONSEIL REGIONAL**

Dans le cadre du financement par le Conseil Régional d'Ile de France des actions s'inscrivant dans le dispositif « Animation sociale des quartiers », le Conseil autorise à l'unanimité Monsieur le Maire à solliciter une subvention de 8 460,00 euros auprès du Conseil Régional et décide d'attribuer la totalité de cette dotation à l'action « Clubs Coup de pouce lecture- écriture ».

## **SUBVENTION COMPLEMENTAIRE A L'APIREF ET CONVENTION D'OBJECTIFS**

Le Conseil décide, à l'unanimité, d'accorder une subvention complémentaire de 18 970 euros pour permettre à l'APIREF de mener à bien son projet pour l'année 2012, d'approuver les termes de la convention d'objectifs entre la commune et l'association l'APIREF et d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à la signer.

## **ACCUEIL DANS LES SERVICES MUNICIPAUX DE PERSONNES CONDAMNEES A UN TRAVAIL D'INTERET GENERAL (TIG)**

Le Conseil approuve à l'unanimité l'adhésion de la commune au dispositif de travail d'intérêt général en liaison avec le juge d'application des peines et autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer l'acte y afférent. Il décide également à l'unanimité que les personnes seront accueillies au sein du service des espaces verts sous le tutorat du responsable de secteur, qui sera l'interlocuteur privilégié du service pénitentiaire d'insertion et de probation du Val d'Oise.

## **TAUX D'IMPOSITION 2012**

Le Conseil a décidé à 29 voix pour et 5 abstentions de fixer le taux d'imposition de chacune des taxes pour l'année 2012 comme suit :

- Taxe d'habitation : 8,80% ;
- Taxe sur le Foncier Bâti : 23,80% ;
- Taxe sur le Foncier non Bâti : 39,80%.

## **DECISION MODIFICATIVE N°1- BUDGET PRINCIPAL 2012**

Le Conseil approuve à l'unanimité le virement de crédit de 8 394 euros du chapitre 920 / nature 6574 au chapitre 925/ nature 6574.

## **MISE EN OEUVRE DE LA VERBALISATION ELECTRONIQUE (PROCES-VERBAUX ELECTRONIQUES)**

Dans le cadre de la généralisation de la solution de verbalisation électronique au sein de la Police Nationale et de la Gendarmerie, le Conseil décide de mettre en œuvre la verbalisation électronique au sein de la Police Municipale de la commune. Il approuve à l'unanimité les termes de la convention entre la commune et la Préfecture du Val d'Oise et autorise Monsieur le Maire ou son représentant à la signer.

## **CESSION DU PAVILLON SIS 3 RUE DES ECOLES**

Le Conseil approuve à l'unanimité la cession du bien immobilier cadastré BKn°27 sis 3, rue des Ecoles à la SCI AM 2006 représentée par Monsieur Medhi MAHOUCHE au prix de 330 000 euros net vendeur et autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer la promesse de vente

et l'acte de cession correspondant. Egalement, le Conseil décide à l'unanimité de procéder préalablement à la cession au déclassement du bien du domaine public.

### **CESSION DE LA PROPRIETE BATIE SITUEE 26 RUE ARMAND LECOMTE A LA SCI ILE DE FRANCE PROMOGIM**

Le Conseil approuve à 33 voix pour et 1 abstention le projet de cession d'une emprise bâtie de 1 806 m<sup>2</sup> cadastrée section BI n°375 sise 26 rue Armand Lecomte à la SCI Ile de France-PROMOGIM au prix de vente de 730 000 euros net vendeur et autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer la promesse de vente préalable et l'acte de cession correspondant. Egalement, le Conseil décide à l'unanimité de procéder préalablement à la cession à la désaffectation et au déclassement de la parcelle correspondante du domaine public.

### **CONVENTION TERRITORIALE DE PARTENARIAT- PROJET DEPARTEMENTAL EDUCART**

Le collègue Marcel Pagnol de Saint-Ouen l'Aumône ayant été choisi pour entrer dans le dispositif d'éducation artistique EDUCART, le Conseil a approuvé à l'unanimité les termes de la convention à intervenir entre la commune, le collègue Marcel Pagnol et l'Association Départementale d'Information et d'Actions Musicales dans le Val d'Oise (ADIAM) et a autorisé Monsieur le Maire ou son représentant à la signer.

### **AVIS SUR LE PROGRAMME DECENNAL DES DRAGAGES D'ENTRETIEN DE PORTS DE PARIS**

Dans le cadre du plan de gestion établi à l'échelle de l'unité hydrographique cohérente (UHC) Confluence de l'Oise, le Conseil émet à l'unanimité un avis favorable à la demande d'autorisation décennale des dragages d'entretien présentée par PORTS DE PARIS portant sur les installations existantes du port de Saint-Ouen l'Aumône.

### **CONTRAT DE TERRITOIRE-DEMANDE DE SUBVENTIONS-PROGRAMME DE RENOVATION URBAINE DU QUARTIER DE CHENNEVIERES-COMBLEMENT DE CARRIERE**

L'opération rue du Chemin Vert s'inscrivant dans les projets d'investissements soutenus financièrement par le contrat de territoire conclu avec la Communauté d'Agglomération de Cergy-Pontoise, le Conseil a approuvé le projet d'investissement ainsi que le plan de financement prévisionnel correspondant au comblement des carrières nécessaire à la réalisation de cette opération. Il a également autorisé à l'unanimité Monsieur le Maire ou son représentant à solliciter les subventions prévues.

### **NOUVELLE CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE FINANCEMENT AVEC LA CAF POUR LE LAEP**

Le Conseil approuve à l'unanimité le renouvellement de la convention d'objectifs et de financement conclue entre la CAF du Val d'Oise et la commune pour le Lieu d'Accueil Enfants/Parents «la Ferme enchantée» et décide à l'unanimité le changement de dénomination de ce dernier comme suit : « Les Jolis Colibris » dont les locaux sont transférés sis 2 Place Louise Michel à Saint-Ouen l'Aumône.

## **TRANSFORMATION DE POSTES PERMANENTS**

Le Conseil approuve à l'unanimité, d'une part, la suppression d'un poste d'adjoint administratif principal de 1<sup>ère</sup> classe et d'un poste de rédacteur chef et la création d'une part, d'un poste d'adjoint administratif de 2<sup>ème</sup> classe et d'autre part, d'un poste d'ingénieur.

## **CONVENTION DE MISE A DISPOSITION TEMPORAIRE D'UN LOGEMENT PAR EMMAUS HABITAT**

Dans le cadre de la rénovation urbaine du quartier du Parc le Nôtre et en raison de la démolition prévue du bâtiment H, le Conseil approuve à l'unanimité les termes de la convention de mise à disposition à intervenir entre la commune et Emmaüs Habitat portant sur la mise à disposition d'un logement situé au bâtiment I, escalier 13, appartement 452 avenue de Verdun et autorise Monsieur le Maire ou son représentant à la signer.

## **MODIFICATION DE LA DELIBERATION PORTANT CREATION DU POSTE DE DIRECTEUR CONTRACTUEL DE L'ANIMATION LOCALE**

Le Conseil approuve à l'unanimité la modification de la délibération portant création du poste de directeur contractuel de l'animation locale.

## **PRISE EN CHARGE DES FRAIS LIES A LA REMISE EN ETAT DU PORTAIL DES PROPRIETAIRES DU 18 RUE DE LIESSE**

Le Conseil approuve à l'unanimité la prise en charge par la commune des frais de réparation du portail des riverains du 18, rue de Liesse pour un montant de 2 039.30 euros dans l'attente de la transmission du rapport d'expertise déterminant les responsabilités encourues.

## **MISE A JOUR DES DUREES D'AMORTISSEMENT DES BIENS**

A la suite d'une modification réglementaire récente sur les durées d'amortissement des subventions d'équipement versées par les communes, le Conseil approuve à l'unanimité les nouvelles durées d'amortissements pour les biens acquis à compter de la date de publication de la présente délibération. Cette dernière annule et remplace celle du 15 décembre 2011.

## **ADMISSION EN NON VALEUR DES TITRES DE RECETTES-BUDGET GENERAL**

Le Conseil adopte à l'unanimité l'admission en non-valeur de 16 pièces comptables dont le montant total s'élève à 1 026.06 euros.

## **CONVENTION DE MAITRISE D'OUVRAGE DESIGNEE POUR LES TRAVAUX D'ASSAINISSEMENT D'EAUX PLUVIALES DANS LE CADRE DE LA REQUALIFICATION DE LA RUE DU CLOS DU ROI**

Dans le cadre des travaux d'assainissement de la requalification du Clos du Roi, le Conseil approuve à l'unanimité les termes de la convention conclue entre la Communauté d'Agglomération de Cergy-Pontoise et la commune désignant cette dernière maître d'ouvrage unique des travaux d'assainissement des eaux pluviales de la rue du Clos du Roi et de la rue de Liesse. Il autorise à l'unanimité Monsieur le Maire ou son représentant à la signer.

## **PRISE EN CHARGE DE L'ECLAIRAGE PUBLIC DU GRAND CENTRE- INDEMNISATION DES COPROPRIETES**

Dans le cadre du projet de restructuration et de réaménagement urbain du quartier du Grand Centre et en raison de modifications des raccordements des réseaux d'éclairages devenus communaux, le Conseil approuve à l'unanimité l'indemnisation des quatre copropriétés du Grand Centre (« Maubuisson I », « Maubuisson II », « Provence », « Commerces et Garages de Maubuisson ») pour un montant de 6 495 .63 euros.

## **CONTRAT DE TERRITOIRE-DEMANDE DE SUBVENTIONS-PROGRAMME DE TRAVAUX DE REHABILITATION D'UNE BOULANGERIE EN UN LOCAL DE STOCKAGE ET DE CONSULTATION D'ARCHIVES COMMUNALES**

Le projet de rénovation des archives communales s'inscrivant dans les projets d'investissements soutenus financièrement par le contrat de territoire conclu avec la Communauté d'Agglomération de Cergy-Pontoise, le Conseil a approuvé à l'unanimité le projet d'investissement ainsi que le plan de financement prévisionnel correspondant au programme de travaux de réhabilitation d'une boulangerie en un local de stockage et de consultation d'archives communales. Il autorise à l'unanimité le Maire ou son représentant à la signer.

## **CONVENTION AVEC LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE CERGY-PONTOISE EN VUE DE BENEFICIER DU PRET DE RADARS PEGAGOGIQUES (PIV)**

Le Conseil approuve à l'unanimité la convention par laquelle la Communauté d'Agglomération de Cergy-Pontoise met gracieusement à la disposition de la commune des radars pédagogiques (Panneaux Indicateurs de Vitesse) et autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer l'acte.

## **SUBVENTION AU COMITE D'ENTENTE DES ANCIENS COMBATTANTS POUR LA LOCATION D'UN CAR**

Dans le cadre d'un projet de sortie en car à la Ferme du Bout des Près à Cernay (78), le Conseil accorde à l'unanimité une subvention d'un montant de 500 euros au Comité d'Entente des Anciens Combattants.

## **ACCUEIL DE JEUNES VOLONTAIRES EN SERVICE CIVIQUE AU SERVICE DES ARCHIVES**

Dans le cadre du chantier des nouveaux locaux des archives dans le Grand Centre et afin de rendre possible les missions de valorisation patrimoniale, pédagogique et culturelle du service des archives, le Conseil approuve à l'unanimité l'accueil de jeunes volontaires en service civique au sein de ce service et autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer l'ensemble des pièces relatives à la demande d'agrément ainsi que tous les documents y afférents.

## **DEMANDE DE SUBVENTION AU CONSEIL GENERAL POUR LA 12<sup>ème</sup> EDITION D'ART ACTUEL EN VAL D'OISE**

Le Conseil approuve à l'unanimité le programme de la 12<sup>ème</sup> édition d' « Art Actuel en Val d'Oise » consistant en une exposition d'art contemporain prévue dans le hall de la mairie du 15 juin au 15 septembre 2012 sur le thème « Le renouveau ». Il autorise également à l'unanimité le Maire ou son représentant à solliciter une subvention de 1 500 euros auprès du Conseil Général du Val d'Oise.

## **SUBVENTION AUX ASSOCIATIONS DU SECTEUR ACTION SOCIALE**

Le Conseil municipal a décidé à l'unanimité l'attribution des subventions du secteur social suivantes :

APUI Les Villageoises : 510€, A.R.S. La Prairie : 500€, dont subvention car : 500 €, Du Côté des Femmes : 2 990 €, France ADOT : 170€, France Alzheimer : 250€, JAMAL V : 250€, La Croix d'Or (section SOA) : 120€, La Montagne Vivra : 14 400€, Lire Vivre : 300€, Palliatoise : 150 €, Restaurant du Cœur : 1000€, Secours Catholique : 2590€, Secours Populaire : 959€, Vie Libre : 1 160€, Subvention de Fonctionnement : 160€, Subvention Journée Pêche : 500€, Subvention car : 500€.

## **COMPTE-RENDU DES DECISIONS DU MAIRE**

Le Conseil prend acte des décisions prises par le maire au titre de l'article L. 2122-22 4°, 5°, 6°, 10° et 11° du code général des collectivités territoriales.

**Prochain conseil municipal le 24 mai 2012 à 20h45 à l'Hôtel de Ville.**

Pour le Maire absent,  
Le Premier Maire-adjoint,

Andrée SALGUES